

Convention de prêt

Entre,

ÉDITIONS CASTERMAN s.a.,
Société anonyme au capital de 3 millions d'euros, dont le siège social est établi au 47
bte 4, Cantersteen à 1000 Bruxelles, Belgique ; inscrite à la Banque-Carrefour des
Entreprises sous le numéro 0466.745.984.
Représentée par Madame Charlotte Gallimard, Administratrice Déléguée

Ci-après désignée « Casterman »

Et

(nom et forme juridique de l'établissement)
(adresse)
(nom du responsable)

Mme ORAVEC Myriam, Principale
Collège Jean Nouvel
18 Route de Izeneuil
86000 LUSIGNAN

Ci-après désigné « l'Emprunteur »

1/ Objet

La présente convention a pour objet d'organiser les conditions de prêt du matériel de l'exposition *Putain de guerre !*, basée sur l'ouvrage éponyme de Jacques Tardi et Jean-Pierre Verney publié par Casterman.

Le matériel d'exposition contient 17 panneaux A3 plastifiés, dont un visuel d'ouverture, 13 planches de bande dessinée de Jacques Tardi extraites de *Putain de guerre !* et 3 planches documentaires proposées par Jean-Pierre Verney à partir des objets du Musée de la Grande Guerre du pays de Meaux (ci-après « le Matériel d'Exposition »).

2/ Modalités

Casterman met à disposition de l'Emprunteur le matériel d'exposition du ..6..XII..2021
(date/mois) au17..XI..2021.... (date/mois).

Pour toute poursuite éventuelle de la mise à disposition au-delà du délai visé à l'alinéa précédent, un avenant à la présente convention devra être préalablement signé par les parties contractantes.

3/ Obligations de l'Emprunteur

L'Emprunteur s'engage à respecter l'ordre de présentation des planches et à ne rajouter aucun texte ou commentaire de nature à modifier le sens des illustrations et des textes.

Par ailleurs, il s'engage à préserver le parfait état du Matériel d'Exposition, à ne pas céder celui-ci à un tiers et à le renvoyer à Casterman dans les délais impartis.

4/ Conditions de prêt et restitution du matériel d'exposition

La mise à disposition du matériel d'exposition est consentie à titre gracieux et soumise à la restitution de celui-ci à la date prévue à l'article 2. Les frais de transport du Matériel d'Exposition incombent à Casterman lors de sa livraison à l'Emprunteur et à l'Emprunteur lors de sa restitution à Casterman.

La mise à disposition du Matériel d'Exposition ne constitue en aucun cas un transfert de droits de propriété intellectuelle. Par conséquent, l'Emprunteur reconnaît que la présente autorisation ne lui accorde aucun droit de propriété de quelque nature que ce soit sur tout ou partie des éléments de l'œuvre de Jacques Tardi et Jean-Pierre Verney.

5/ Coordonnées de livraison et de restitution

Coordonnées de Casterman (personne contact)
Éditions Casterman (Sophie BOMPARD)
56, rue Saint Lazarre
75009 PARIS
France

Coordonnées de l'emprunteur (personne contact)

..BRUNET.. Vincent.....
..CPI.. du.. collège.. Jean.. Bonnet
..18.. Route.. de.. Jagen.. euil
..86.600..... L. V. Simon..

Adresse mail (professionnelle) :

cdi.c-lusignan@ac-poitiers.fr

Merci d'identifier votre retour (cachet de l'établissement).

6/ Droit applicable et compétence

Le présent contrat est soumis au droit belge.

Pour toutes contestations relatives à la validité, à l'interprétation et à l'exécution des présentes, les Tribunaux de Bruxelles seront seuls compétents.

Fait à Bruxelles le
des parties déclarant avoir retiré le sien.

en autant d'originaux qu'il y a de parties, chacune

Pour Casterman
Charlotte Gallimard
Administrateur Délégué

Pour l'Emprunteur

